
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 31 août 2020
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt et le trente-et-un août l'assemblée régulièrement convoquée le 31 août 2020, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 10	<u>Sont présents:</u> Valérie BEAUVISAGE, Philippe DERVAUX, Christian DUCHEMIN, Pascal DUVAUCHELLE, James HECQUET, Danièle HOUDANT, Séverine LECUYER, Sylvie LOUIS, Annie TRAUILLÉ, Bruno VANDENBUSSCHE
	<u>Représentés:</u>
	<u>Excuses:</u> Jérôme FONTAINE
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Christian DUCHEMIN

La séance étant ouverte,

Objet: Subvention à l'association Sport et Détente Cramontois - 2020 32

Le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2020 portant subvention à l'association Sport et Détente Cramontois pour le montant de 100 € par participant au championnat de France de speedball domicilié à Coulonvillers.

Le championnat de France a cependant été annulé en raison de l'épidémie de Covid 19. L'association a maintenu ses entraînements tout l'été et organise en remplacement des mini championnats. Le Maire propose à l'assemblée de maintenir une subvention à hauteur de 50 € par membre habitant Coulonvillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve le versement d'une subvention de 50 € par membre de l'association domicilié à Coulonvillers et participant aux épreuves organisées en remplacement du championnat de France
- autorise le Maire à verser la subvention sur demande de l'association précisant le nombre de membres concernés.

Objet: Convention relative à l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols / Bassin versant de Bussus-Bussuel - 2020 33

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de services relative à une étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire du bassin versant de Bussus-Bussuel et des 5 sous-unités hydrauliques. La convention prévoit que la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre porte le projet, en exerçant la supervision et le financement de l'étude au nom et pour le compte de la commune, l'exercice des missions prévues donnant lieu à une rémunération de la part de la commune à la CCPM.

Le Maire informe l'assemblée qu'il se questionne sur l'impact des eaux provenant du territoire de Coulonvillers. En effet, le territoire est monté en direction de Bussus-Bussuel, il n'est donc pas possible d'y déverser de l'eau. Par ailleurs, au vu de la carte, le territoire de Coulonvillers concerné représente une surface minimale par rapport au périmètre impliqué.

Enfin, le chiffrage estimatif de l'étude est annoncé pour 96 700 € HT, mais la part revenant à chaque commune n'est pas précisée.

Le Maire rappelle également que la commune de Bussus-Bussuel avait déjà sollicité une étude concernant ce bassin versant au début des années 2000, qui prévoyait la participation de la commune de Coulonvillers. Cette demande était restée sans suite.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de reporter sa décision quant à l'approbation de la convention évoquée ci-dessus, dans l'attente des informations complémentaires suivantes :
 1. preuve de l'impact des eaux de ruissellement provenant du territoire de Coulonvillers sur les communes avoisinantes

Au cas où il est confirmé que le territoire de Coulouvillers est concerné :

2. précision de la part financière à la charge de la commune de Coulouvillers pour ce qui concerne l'étude,
3. précision quant à l'obligation éventuelle de participer financièrement aux travaux qui seront proposés à l'issue de l'étude et, le cas échéant, précision de la part financière à la charge de la commune Coulouvillers pour ce qui concerne les travaux.

Point sur l'atlas paysager

Le Maire présente à l'assemblée les 1ers éléments de l'atlas proposés par Mme de Zelicourt (Baie de Somme 3 Vallées), qui sera discuté lors de la prochaine réunion de la commission le 21 septembre. Il indique qu'il s'agit d'une nouvelle réflexion sur l'aménagement du village, avec un regard extérieur, et avec les propositions d'amélioration suivantes :

- Au cimetière Saint-Gervais : remplacement des haies de thuyas par des haies composées d'essence locales et plantation d'arbres
- Plantation de haies autour du village, en particulier en entrée ouest sur la RD 925
- Amélioration du paysage le long des grands axes de communication (Chaussée Brunehaut / RD 925)
- Dans le Centre-Bourg : Revoir les abords de l'Eglise, mettre en valeur la salle des fêtes avec des plantations plus importantes
- Eglise d'Hanchy (désacralisée) : une réflexion sur son utilisation pourrait être menée (gîte, habitat, espace culturel communal...)

La question de l'entretien des plantations sera à étudier.

Arrêt David SAILLY - Décision modificative (2020 34)

Le Maire informe l'assemblée que le comité médical du Centre de Gestion, dans sa séance du 30 juin 2020, a donné un avis favorable sur le placement de Monsieur David SAILLY en congé de longue maladie pour la période du 19/09/2019 au 18/09/2020. Monsieur David SAILLY a transmis sa demande de placement en congé de longue maladie le 22/07/2020, et un arrêté a été pris en conséquence.

Le Maire rappelle que Monsieur David SAILLY a perçu un traitement à hauteur de 50 % depuis le 02/10/2019 (après 3 mois de congé maladie ordinaire) et qu'il convient donc de lui reverser le différentiel, étant donné qu'un agent placé en congé de longue maladie est rémunéré à 100 % durant 1 an. Les cotisations seront également versées aux organismes concernés (CNRACL / URSSAF) en conséquence.

Un remboursement est par ailleurs effectué par Sofaxis dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

Le Maire précise une décision modificative est nécessaire comme suit :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4600.00	
6411	Personnel titulaire	7500.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2300.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2300.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100.00	
6459	Rembourst charges SS et prévoyance		7600.00
TOTAL :		7600.00	7600.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Mme Beauvisage demande au Maire si un reclassement pourrait être envisagé. Monsieur le Maire répond qu'il prendra attache avec le Centre de Gestion à ce sujet.

Mme Houdant demande comment sera assuré son remplacement s'il demande le renouvellement de son congé longue maladie. Monsieur le Maire indique que Monsieur Thiéfaine, qui le remplace actuellement, sera en retraite à la date du 31 octobre prochain et qu'il est en contact avec 2 candidats potentiels.

Le problème d'une éventuelle titularisation se pose.

Le recours à un chantier d'insertion pourrait être envisagé mais la gestion des travaux d'urgence ne serait pas possible.

Objet: Achat d'un taille-haie - Décision modificative - 2020 35

Le maire présente le devis de l'entreprise Beauvisage-Toulet relatif à l'achat d'un taille-haie, pour le montant de 495 € HT (594 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- accepte le devis de l'entreprise Beauvisage-Toulet pour le montant TTC de 594 € TTC
- approuve les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-594.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	594.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	594.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		594.00
TOTAL :		594.00	594.00
TOTAL :		594.00	594.00

Objet: Désignation des membres de la CLECT - 2020 36

Vu la délibération en date du 27 juillet 2020 portant création de la CLECT au sein de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre, la composition étant fixée à un représentant et un suppléant par commune,

Considérant qu'un seul candidat a fait acte de candidatures pour chacun des postes concernés et que leur nomination est de ce fait immédiatement acquise,

A l'unanimité, le conseil municipal :

- désigne Monsieur James HECQUET en tant que représentant titulaire à la CLECT
- désigne Madame Annie TRAUlle en tant que suppléante à la CLECT.

Transport scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a eu confirmation ce vendredi 28 août que la demande par les services de la Région auprès du transporteur de la ligne "SNCF" serait honorée pour un arrêt Place du 11 novembre (et non plus sur la RD 925).

L'entreprise Gaffé installera le mât d'éclairage public très prochainement.

Opération brioches

L'opération brioches organisée par l'association Papillons Blancs est prévue durant la semaine du 12 au 18 octobre. Mme Traullé informe que, comme chaque année, des brioches seront proposées aux habitants et sollicite les élus pour passer dans le village.

Questions diverses

1. C.C.I.D. : Le Maire a reçu l'information selon laquelle l'un des membres proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs n'était pas accepté, sans autre précision. Dans un second temps, il a reçu un mail lui indiquant que la liste proposée était complète. Aucune modification ne sera donc effectuée sur les propositions initiales.
2. Travaux de voirie : l'entreprise TPB devrait intervenir début septembre.

3. Salle des fêtes : les locations sont actuellement réservées uniquement aux habitants du village, avec signature d'un protocole sanitaire joint à la convention.
4. Sécurité routière : Monsieur le Maire indique que la commune dispose encore d'un miroir qui sera installé face à la rue des Masures.
5. Eclairage public : une relance sera effectuée auprès d'Enedis afin que le mât sinistré en mars dernier route d'Abbeville, à l'angle de la rue Saint-Gervais, soit remis en état au plus vite.
6. Un office religieux est prévu samedi 12 septembre à 18h30 en remplacement de la messe qui n'a pu être célébrée en juin en raison de l'annulation de la fête locale.
7. Monsieur Duchemin informe le Maire que le caniveau au niveau du 28 route d'Abbeville est cassé et suggère qu'une grille soit commandé auprès d'Eurovis.
8. Madame Lécuyer signale que le ramassage du tri sélectif ne se fait pas régulièrement. Les services de la Communauté de communes en seront avertis.

La séance est levée à 20h.